



Les mille sources de la Colère

N° 91

SEPTEMBRE 2016

POUVOIR D'ACHAT 2016 : CALCUL DE LA G.I.P.A GARANTIE INDIVIDUELLE POUVOIR D'ACHAT. DU SAUPOUDRAGE ET DES MIETTES...

La garantie individuelle du pouvoir d'achat a été reconduite pour 2016.

La mise en paiement selon la note DG du 25 août 2016 interviendra sur la PAYE D OCTOBRE 2016

Les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA sont précisés dans un arrêté publié au Journal officiel du 28 juin 2016.

La nouvelle période de référence à prendre en compte correspond aux quatre années comprises entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2015. Le taux de l'inflation sur la période s'élève à 3,08 % et la valeur moyenne annuelle du point à 55,5635 euros.

Instaurée en 2008, la GIPA résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période. Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

Les fonctionnaires civils des trois versants de la fonction publique, les militaires à solde mensuelle et les magistrats (à l'exclusion des magistrats de l'ordre judiciaire) sont éligibles à la GIPA sous réserve qu'ils relèvent d'un grade dont l'indice sommital est inférieur ou égal à la hors échelle B (HEB). Ils doivent de surcroît, avoir été rémunérés sur un emploi public pendant au moins trois ans sur la période de référence.

Les agents publics non titulaires sont également éligibles à la GIPA, à la condition qu'ils soient rémunérés de manière expresse par référence à un indice. De surcroît, ils doivent avoir été employés de manière continue par le même employeur public sur la période de référence.

La GIPA fait partie des éléments de rémunération soumis à cotisations au régime de retraite additionnelle de la fonction publique.

Pour la CGT la GIPA c'est du saupoudrage et des miettes

– Face à la flambée des prix, la réponse du ministre de la Fonction Publique a été d'instaurer en 2008 une indemnité dite GIPA qui concerne une minorité des fonctionnaires : du SAUPOUDRAGE...

– La CGT dénonce toujours aussi fermement cette indemnité et continue elle, de revendiquer :

– La revalorisation du point d'indice, mesure qui touche l'ensemble des personnels

– Une revalorisation qui permet de compenser intégralement le niveau de l'inflation

– Un rattrapage total correspondant à la perte de pouvoir d'achat subie depuis l'année 2000.

Sont exclus de la détermination du montant de la garantie l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, la nouvelle bonification indiciaire et toutes les autres primes et indemnités pouvant être servies aux agents.

Ainsi avec la GIPA, le faible nombre d'agents bénéficiaires est très loin d'atteindre le niveau de rattrapage revendiquée à juste titre par la CGT

BIENVENUE A TOUS

Comme tous les ans à pareille époque, le 1^{er} septembre est l'occasion d'accueillir les nouveaux collègues dans le département. L'équipe de la CGT Finances Publiques leur souhaite la bienvenue et une bonne installation.

COUAC DE RENTREE

Alors que l'équipe très attendue du PCRП s'est installée dans ses locaux brivistes le 1^{er} septembre 2016 comme annoncé, quelle ne fut pas sa surprise de constater qu'aucune application informatique n'était disponible.

Pourtant, lors des derniers CTL, il nous avait bien été assuré que tout serait prêt.

Espérons que ce fâcheux épisode ne sera bientôt qu'un mauvais souvenir et qu'il servira de leçon pour les prochaines restructurations.

RECEPTION ELYSEENNE

À l'heure de la mutualisation et des économies de tous ordres : mopieurs, co-voiturage, affranchissements et autres suppressions en tout genre, l'équipe de direction n'a pas regardé à la dépense pour recevoir la déléguée interrégionale en grande pompe : traiteur et petits fours à profusion.

Les restrictions budgétaires oui...mais seulement pour le peuple !

CA PAS OU CA CASSE !

La mise en place progressive du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (PAS) est programmée par le gouvernement malgré toutes les réserves que l'on peut émettre : moindre rentabilité envisagée de l'impôt induite par la collecte du tiers payeur (les employeurs), fausse simplification de l'impôt créatrice d'inégalités pour les contribuables, problèmes de confidentialité vis-à-vis des employeurs, danger de la fusion de la CSG avec le PAS qui menacerait à terme le financement de la Sécurité Sociale et la fin de la progressivité de l'impôt...

À son niveau, la DGFIP a enclenché le barnum médiatique, et une communication interne a minima notamment pour les agentes qui seront concernées.

Un calendrier prévisionnel a été fixé, les premières « fiches techniques » envoyées sur Ulysse. Mais pour l'instant, à seize mois de l'échéance effective, ni les modalités pratiques du PAS, ni l'impact réel sur les services ne semblent clairement définis.

Plus inquiétant, il y a peu de précisions et/ou réflexions sur sa mise en œuvre pratique dans les services alors que de nombreuses questions se posent : comment par exemple les SIP vont-ils pouvoir absorber le travail supplémentaire induit par le dispositif, quelle organisation les SIE vont-ils devoir adopter pour en assurer le recouvrement (s'ils devaient le faire !), quels seront les effectifs affectés ? Malheureusement, nous avons l'impression d'avoir déjà vu le film...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES : VENEZ NOMBREUX !!!

L'Assemblée Générale annuelle de notre section se déroulera le vendredi 7 octobre 2016 à partir de 09h00 au Moulin de Lachaud à Ste Fortunade.

Ouverte à tous, elle sera l'occasion pour les syndiqués de participer à la vie démocratique de leur syndicat.

Pour les non syndiqués, elle sera l'occasion de mieux nous connaître et de participer au débat sur la situation revendicative du moment. Les participants sont couverts par une autorisation d'absence, une seule obligation pour ceux qui souhaitent participer au repas : réserver sa place auprès d'un militant de la section.

BRUITS DE COULOIR

La rumeur se fait insistante, il semblerait que le projet de transfert de la brigade départementale de vérification (BDV) vers l'échelon inter-régional (la DIRCOFI en l'espèce) soit de plus en plus à l'ordre du jour.

Pour les représentants des personnels, il s'agit bien d'une rumeur, car du côté du dialogue social tant institutionnel qu'informel : nada, niet, nothing, que dalle ! Comme quoi, pour l'administration tous les sujets ne méritent pas communication. Ou bien n'a-t-elle pas envie de montrer qu'elle laisse le département se vider de ses missions sans tenter de les retenir ?

Car le fond du problème est bien là : hier la gestion des frais de déplacement, aujourd'hui le contrôle fiscal, demain les domaines...Il y aura bien un jour où c'est l'existence même des petites directions départementales comme la nôtre que l'on discutera. On comprend mieux du coup le manque d'envie de communiquer.

**J'adhère en ligne à la CGT
Finances Publiques
>>>>>>> ICI <<<<<<<<**